

AVIS PUBLIC

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Erratum – Avis public destiné aux citoyens du Québec qui se sont mariés entre 1926 et 1996, concernant les renseignements contenus dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996

Le 5 février 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux a fait publier un avis public concernant le retrait de certains renseignements dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996.

Cet avis contenait une erreur : le nom de l'Institut généalogique Drouin n'aurait pas dû y paraître.

Nous sommes désolés des incon vénients que cette situation a pu engendrer.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Québec 

CN21

Date de parution : 12 mars 2022

Format : 1/8 V (3,97 x H 3,86) 4 col. X 54 li.

CU1016163

CRISE DU LOGEMENT

La MRC de Coaticook en mode solution

ÉMILIE PINARD-FONTAINE

emilie.pinard-fontaine@latribune.qc.ca

COATICOOK — Afin de pallier le manque de logements dans la région, la MRC de Coaticook demande entre autres aux paliers provincial et fédéral d'adapter les critères de logements abordables pour les municipalités rurales et d'offrir des mesures d'aides financières et fiscales.

En effet, une étude sur les besoins en logement réalisée en 2020 par l'Observatoire estrien du développement des communautés (OEDC) a permis de confirmer qu'il y a un important manque de logements sur le territoire de la MRC, tant au niveau des logements locatifs que pour l'achat de maisons. Ce phénomène est amplifié par le manque de terrain constructible et la non-rentabilité des nouvelles constructions sur le territoire.

Au vu de ces problèmes, la MRC de Coaticook a décidé d'embaucher une chargée de projet en habitation, Valérie Bibeau, ayant pour responsabilité de mettre en contact les municipalités, les promoteurs, les organismes et les propriétaires de terrain afin de soutenir la conciliation et ainsi favoriser la rénovation et la construction de logements.

« L'étude de l'OEDC nous a permis d'identifier nos lacunes sur notre territoire en termes d'habitation, maintenant nous sommes en mode actions et solutions ! Par contre, certaines de ces solutions ne sont pas du ressort des municipalités ni de la MRC. C'est



Afin de pallier le manque de logements dans la région, la MRC de Coaticook demande entre autres aux paliers provincial et fédéral d'adapter les critères de logements abordables pour les municipalités rurales et d'offrir des mesures d'aides financières et fiscales. — PHOTO LA TRIBUNE, JEAN ROY

pourquoi il est important d'apporter ces enjeux à l'attention des gouvernements et de partager les possibles solutions qu'on entrevoit pour faire bouger les choses ! » déclare Simon Madore, élu responsable des dossiers aménagement à la MRC de Coaticook et maire de la ville de Coaticook.

SOLUTIONS PROPOSÉES

La MRC de Coaticook demande notamment d'adapter les critères de logements abordables pour les municipalités rurales puisqu'il est difficile de construire de nouveaux logements en dessous du prix médian du marché, car celui-ci est très bas en raison de l'âge du parc locatif et des bas loyers. L'actuel prix des matériaux et de la main d'œuvre rend ainsi, bien souvent, les projets non rentables.

La MRC propose donc quelques pistes de solutions telles que

calculer le loyer médian des constructions récentes uniquement, allouer un montant de subvention fixe par type de logement ou créditer les taxes sur les matériaux de construction brutes pour tous les projets de multilogement.

La MRC souhaite également maximiser les terrains disponibles et favoriser la densification au bon endroit et, pour cela, demande d'avoir la possibilité d'obtenir un taux distinct pour tous terrains vacants en périmètre urbain plutôt que seulement ceux ayant les deux services, puisque beaucoup de municipalités en milieu rural ne les ont pas, ainsi que d'ajuster les orientations gouvernementales afin de permettre des bifamiliales en zone agricole.

La MRC de Coaticook souhaite également voir la mise sur pied à l'échelle du Québec d'un programme d'aide par MRC

permettant ainsi aux municipalités de soutenir rapidement ou même d'initier des projets visant à répondre aux enjeux locaux en

habitation ainsi que l'augmentation des subventions en rénovation et en densification des constructions existantes.

AVIS PUBLIC

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Erratum – Avis public destiné aux citoyens du Québec qui se sont mariés entre 1926 et 1996, concernant les renseignements contenus dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996

Le 5 février 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux a fait publier un avis public concernant le retrait de certains renseignements dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996.

Cet avis contenait une erreur : le nom de l'Institut généalogique Drouin n'aurait pas dû y paraître.

Nous sommes désolés des inconvéniens que cette situation a pu engendrer.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Québec

0309246

APPEL DE CANDIDATURES
Conseil d'administration de la
Société de transport de SherbrookeSociété de transport
de Sherbrooke

La Société de transport de Sherbrooke (STS) recherche trois citoyens ou citoyennes de Sherbrooke pour faire partie du conseil d'administration de la Société, dont un client du transport en commun, un client des services adaptés aux besoins des personnes handicapées et un client représentant la communauté étudiante.

MANDAT

Assurer une saine gouvernance des activités du transport collectif du territoire de la ville de Sherbrooke.

CRITÈRES DE
SÉLECTION

Pour devenir membre du conseil d'administration, vous devez :

- être un client du transport en commun;
- être un client du transport adapté, ou un parent d'un enfant utilisateur des services de transport adapté;
- être un client et actif dans la communauté sherbrookoise étudiante actuellement et à la session d'automne 2022;
- faire preuve de disponibilité afin de participer aux assemblées du conseil, à raison d'un minimum de 10 rencontres par année, et aux réunions des comités techniques chargés d'étudier des questions particulières;
- être résident de la ville de Sherbrooke.

RÉMUNÉRATION

Les postes sont rémunérés en vertu du règlement numéro R-004 adopté le 11 décembre 2002.

POUR
SOUMETTRE
VOTRE
CANDIDATURE

La STS souscrit aux principes d'égalité en emploi et invite donc toutes les personnes qualifiées, en particulier, les femmes, les Autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, et les personnes handicapées, intéressées à obtenir un siège au conseil d'administration à soumettre un curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation motivant vitae accompagné d'une lettre de présentation motivant leur candidature, avant le 25 mars 2022 à :

Raymond Chabot
Grant Thornton

Huguette R. Boulanger, associée-conseil
Directrice des Services de consultation
Raymond Chabot Ressources Humaines inc.
2207, rue King Ouest, bur. 350, Sherbrooke QC J1J 2G2
Télé. : 819 821-3640 • Courriel : rcrhshebrooke@rcrgt.com

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à **SUCCESSION DE JOSEPH BRIÈRE** de vous présenter au greffe de la Cour supérieure du Palais de justice de Sherbrooke, district de Saint-François situé au 375, rue King Ouest à Sherbrooke, province de Québec, J1H 6B9 dans les 30 jours afin de recevoir la Demande introductive d'instance en reconnaissance judiciaire du droit de propriété d'un immeuble par prescription acquisitive qui y a été laissé à votre attention dans le numéro de cause 450-17-008342-223. Le présent avis est publié à la demande de, Joany Lussier, huissière de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-dessus précité. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Sherbrooke, le 8 mars 2022

André G. Mathieu, huissier de justice
104, rue King Ouest
Sherbrooke QC J1H 1P6
Tél. : 819 200-6220
Télé. : 819 200-6221

0303765

AVIS DE CLÔTURE
D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès, le 13 septembre 2021, de **Bernard CRAGG**, en son vivant domicilié au 2266, rue Des Saules, Sherbrooke (Québec) un inventaire des biens du défunt a été fait par la liquidatrice, Dominique Roby, devant Me André Simard, notaire au 13, rue Murray, Sherbrooke, province de Québec, J1G 2K2, conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude de M^e André Simard, notaire sise au 13, rue Murray, Sherbrooke, province de Québec, J1G 2K2.

Donné ce 8 mars 2022

Signé
Dominique Roby

0309766

Avis public

La Ville de Sherbrooke demande des soumissions pour :

APPEL D'OFFRES N° 15579

TRAVAUX DE PULVÉRISATION,
MALAXAGE ET RESURFAÇAGE DES
RUES 2022

Les documents de soumission sont disponibles au portail du SEAO à l'adresse suivante : www.seao.ca sous le numéro 1579230 ou en communiquant au 1 866 669-7326.

Les soumissions scellées et identifiées du numéro et du titre de l'appel d'offres devront parvenir au bureau du Service de l'approvisionnement et des équipements situé au 145, rue Wellington Nord, bureau 200, Sherbrooke (Québec) J1H 5C1, le ou avant le 24 mars 2022 à 14 heures. Les soumissions par télécopieur ne seront pas acceptées.

La Ville de Sherbrooke ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Pierre Plourde
Directeur - Approvisionnement et des équipements

Sherbrooke
0309557

0309557

nombre de places dans le secteur anglophone est une manière d'appliquer la loi 101 au cégep sans le dire ouvertement.

C'est faux. Ça n'a pas et n'aura pas du tout le même effet. N'empêche que son argument permet au gouvernement de soutenir, d'un certain côté, que ses mesures sont sérieuses et significatives. Et, d'un autre, en se comparant au Parti québécois, d'affirmer qu'il est dans un juste équilibre.

D'un strict point de vue stratégique, le fait que le gouvernement Legault ait confirmé une fois pour toutes son refus d'élargir la loi 101 au réseau collégial laisse au Parti québécois un espace politique à exploiter pleinement.

Il n'est pas dit que les Québécois seront plus nombreux à se tourner vers lui aux prochaines élections. Mais il conserve pleinement son

rôle de premier défenseur de la langue française au Québec.

UNE PROPOSITION DE SAUVEGARDE

À défaut d'appliquer la loi 101 au cégep, le gouvernement Legault devrait inclure dans le projet de loi 96 une clause de réexamen obligatoire des dispositions censées restreindre l'élan du réseau collégial anglophone.

Un réexamen permettrait de mesurer si le nombre d'allophones fréquentant les cégeps anglophones diminue bel et bien dans les proportions estimées aujourd'hui. Et d'évaluer l'effet réel de l'épreuve uniforme de français à laquelle devront se soumettre les étudiants fréquentant les cégeps anglophones.

Cette épreuve permettra-t-elle

de s'assurer que les cégeps anglophones ne soient pas des lieux d'anglicisation pour les allophones?

Cette clause de réexamen obligatoire devrait forcer l'Assemblée nationale à évaluer l'effet des mesures que Québec entend mettre en place pour les cégeps. Et à le faire, par exemple, une première fois trois ou quatre ans après l'entrée en vigueur de la loi. Des tendances commenceront alors à se dégager.

Il devrait être entendu à l'avance que si les mesures prévues aujourd'hui ne portent pas fruit, le gouvernement Legault, s'il obtient bel et bien le deuxième mandat que lui prédisent les sondages, devra alors se résoudre à aller plus loin et à imposer la loi 101 au réseau collégial.



Le projet du ministre Simon Jolin-Barrette sur la langue française pourrait bien n'être adopté qu'avec les voix des caquistes. — ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION

Avis est donné MAXIM LARIVIÈRE-PRIVÉ, domicilié à une adresse inconnue, à Granby (Québec) de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure, Chambre de la famille, du district de Beaufort situé au 77, rue Principale, à Granby (Québec) dans les 20 jours, afin de recevoir la demande introductive d'instance en déchéance de l'autorité parentale.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis des options qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une demande accordée le 4 mars 2022 selon les conclusions de la demande pour mode spécial de signification par le voie des journaux dans le dossier de Cour 460-04-005168-149

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Granby, le 8 mars 2022

M^e Alysse Guérin
Avocate de la défenderesse

AVIS PUBLIC

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Erratum – Avis public destiné aux citoyens du Québec qui se sont mariés entre 1926 et 1996, concernant les renseignements contenus dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996

Le 5 février 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux a fait publier un avis public concernant le retrait de certains renseignements dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996.

Cet avis contenait une erreur : le nom de l'Institut généalogique Drouin n'aurait pas dû y paraître.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation a pu engendrer.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux



006025



AVIS PUBLIC

Appel d'offres 040/2022
Réaménagement du centre-ville de Granby - Phase 2
CLÔTURE: 14 avril 2022 à 14h00

Nouveau: Faites-vous connaître auprès de la Ville de Granby en inscrivant votre entreprise au Portail municipal des fournisseurs à l'adresse www.portailmunicipalfournisseurs.com

Des soumissions scellées seront reçues par la Ville de Granby jusqu'à 14h00, heure locale en vigueur, jeudi, 14 avril 2022, pour des travaux de réaménagement du centre-ville de Granby pour la phase 2 du projet. Pour être reçue, toute soumission doit se trouver physiquement, sous pli cacheté, à la réception de l'Hôtel de Ville situé au 87 rue Principale à Granby, avant l'heure et la date mentionnées ci-haut.

Le soumissionnaire doit se procurer le document d'appel d'offres directement du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) en s'adressant à un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600 ou en consultant le site internet www.seao.ca. Les documents doivent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Le soumissionnaire doit avoir un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Ville de Granby selon les conditions de l'appel d'offres.

Toute soumission devra être produite et soumise sur le formulaire de soumission fourni à cette fin, et être conforme aux conditions stipulées dans la présente demande de soumission et au devis l'accompagnant.

Avec sa soumission, le soumissionnaire doit verser une garantie de soumission d'une valeur au moins égale à 10% du montant total de la soumission (taxes incluses) sous forme de chèque visé tiré d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire, payable à la Ville de Granby ou une lettre de garantie bancaire irrévocable ou d'un cautionnement de la même valeur.

La Ville de Granby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires. Les soumissionnaires seront ouvertes au jour et à l'heure indiquée en rubrique, à l'Hôtel de Ville de Granby. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions. Dans le contexte actuel de la COVID-19, la Ville exige le port du masque et le respect des distanciations pour les soumissionnaires qui assistent à l'ouverture publique des soumissions.

Granby, le 12 mars 2022
Lilian Frenco
Gestionnaire de contrats, Approvisionnement

006096



AVIS PUBLIC

SOMMAIRE DU RAPPORT DE DÉPENSES ÉLECTORALES DES CANDIDATS INDÉPENDANTS AUTORISÉS

Élections générales du 7 novembre 2021

Nom du candidat et de l'agent officiel	Rapport de dépenses électorales	
	Total des dépenses électorales faites ou autorisées	Date de réception
Mairie (6 533,10\$)*		
1. Louis Villeneuve, indépendant autorisé (Jean McMaster, agent officiel)	0,00\$	2021/11/01
District no 1 Mont-Soleil (2 368,80\$)*		
1. Frédéric Brault, indépendant autorisé (Frédéric Brault, agent officiel)	102,41\$	2022/02/07
2. Tatiana Contreras, indépendant autorisé (Marc Lépine, agent officiel)	1 681,75\$	2022/01/24
3. Pierre Distilio, indépendant autorisé (Gabriel Distilio, agent officiel)	911,49\$	2021/12/21
District no 2 Lac-Bromont (2 390,10\$)*		
1. Claire Mailhot, indépendante autorisée (Julie Godbout, agente officielle)	1 896,29\$	2022/01/20
District no 3 Mont Brome (2 311,50 \$)*		
1. Michel Bilodeau, indépendant autorisé (Michel Bilodeau, agent officiel)	0,00\$	2021/11/08
District no 4 Shefford (2 359,80 \$)*		
1. Jacques Lapensée, indépendant autorisé (Gaston Ménard, agent officiel)	0,00\$	2021/11/15
District no 5 Pierre-Laporte (2 395,80\$)*		
1. Nicolas Robillard, indépendant autorisé (Nicolas Robillard, agent officiel)	0,00\$	2022/01/24
District no 6 Adamsville (2 267,10\$)*		
1. Jocelyne Corbeil, indépendante autorisée (Jocelyne Corbeil, agente officielle)	869,00\$	2022/01/28
2. Jessy Lupien, indépendant autorisé (Richard Cauchon, agent officiel)	857,79\$	2022/02/01

* Montant maximum de dépenses électorales permis par la Loi

Toute personne peut examiner les rapports et les documents qui les accompagnent, et en prendre copie, pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'endroit suivant :

Hôtel de ville, 88 boul. de Bromont, Bromont, QC, J2L 1A1

Stéphane Brochu, MBA, CPA-CMA, OMA
Directeur des services administratifs et trésorier
Le 7 mars 2022

006067

INSPECTION DE SÉCURITÉ

LA PRINCIPALE USINE DE NUTELLA CONTRAINTE À UNE AMENDE



Agence France-Presse

ROUEN — La plus grosse usine de production de Nutella au monde, située à Villers-Ecalles, dans le nord-ouest de la France, s'est vu infliger un total de 24 400 euros d'amende pour des manquements concernant la sécurité de ce site du groupe italien Ferrero, a-t-on appris jeudi auprès des autorités.

Le 10 novembre, l'inspecteur de la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement (Dreal) a constaté que 45 « équipements sous pression, dont plusieurs frigorifiques, étaient en retard d'inspection périodique », selon deux arrêtés préfectoraux du 1er mars.

Or, « l'absence de ces contrôles réglementaires ne permet pas d'avoir la connaissance de l'état de ces équipements qui (...)

présentent un potentiel danger élevé », selon le texte.

Au regard de ces manquements, « il n'est pas possible d'assurer le niveau de sécurité requis », conclut la préfecture.

L'usine emploie 400 personnes, selon Ferrero.

Interrogé par l'AFP, une chargée de communication du groupe Ferrero a indiqué que les écarts relevés étaient en cours de résorption grâce à un plan d'investissement de 36 millions d'euros qui avait été annoncé dès janvier.

« Les écarts relevés restants portent uniquement sur des aspects administratifs et documentaires », a précisé le groupe dans un courriel à l'AFP.

« Lors du contrôle de la Dreal, aucun équipement n'a fait l'objet d'une mise à l'arrêt », selon ce courriel.

Ferrero a affiché un chiffre d'affaires de 12,3 milliards d'euros pour son exercice clôturé le 31 août 2020, soit une hausse de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent, selon le site internet du groupe italien.

Le groupe emploie 40 000 personnes dans le monde dont 1 450 en France.



ottawa.ca 3-1-1
TTY/ATS 613-580-2401

RÉUNIONS PUBLIQUES

Sauf avis contraire, toutes les réunions publiques se tiendront à l'hôtel de ville d'Ottawa, 110, avenue Laurier Ouest. Pour obtenir un ordre du jour complet et les mises à jour, inscrivez-vous aux alertes par courriel ou consultez ottawa.ca/ordresdujour, ou appelez le 3-1-1.

Le mardi 15 mars

Comité consultatif sur l'accessibilité

18 h 30, participation par voie électronique

Saviez-vous que vous pouvez recevoir des avis par courriel concernant les réunions ? Inscrivez-vous dès aujourd'hui à ottawa.ca/cyberabonnement.



GÈRE UN PARC IMMOBILIER DE PLUS DE 3500 LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour des **TRAVAUX DE MODERNISATION DES ASCENSEURS**, situées au 245, chemin de la Savane à Gatineau ainsi qu'au 280, rue Hôtel-de-Ville à Thurso.

Les soumissions seront reçues avant 14h heures, le mardi 5 avril 2022 à l'Office d'habitation de l'Outaouais, situé au 649, boulevard de la Gappe, Gatineau (Québec) J8T 8G1. Elles seront ouvertes publiquement, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **15 mars 2022**. Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée portant la mention suivante :

Soumission 2022-05 (ASCENSEURS)

Vous pouvez consulter l'avis d'appel d'offres sur notre site internet www.ohoutaouais.ca www.ohoutaouais.ca.

L'OH de l'Outaouais n'est pas tenu d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

United Airlines autorise ses employés non-vaccinés à reprendre leur poste

Agence France-Presse

NEW YORK —United Airlines, parmi les premières entreprises américaines à avoir imposé le vaccin anti-Covid, va autoriser les employés à qui avaient été accordés une exemption à reprendre leur poste tandis que les autorités américaines

ont prolongé jeudi l'obligation de porter le masque dans les avions.

Le patron de l'entreprise, Scott Kirby, avait fait de l'obligation vaccinale un cheval de bataille dès janvier 2021. Il l'avait concrétisée début août, donnant aux pilotes, agents de bord et au sol jusque fin septembre pour télécharger la preuve de leur vaccination ou demander une

exemption pour raisons médicales ou religieuses. Le groupe avait finalement licencié un peu plus de 200 employés et accordé environ 2 200 exemptions à des salariés.

Il avait été donné à ces derniers la possibilité de travailler dans des postes sans contact direct avec les clients, ce que certains ont choisi de faire, tandis que d'autres ont préféré prendre des congés sans solde.

« Nous prévoyons d'accueillir à nouveau les employés à qui avaient été accordés des aménagements à leurs postes normaux à partir du lundi 28 mars », a indiqué le groupe dans un message aux employés transmis jeudi à l'AFP.

« Bien évidemment, si un autre variant émerge ou si les tendances (sur le nombre de contaminations ou d'hospitalisations liées au Covid) s'inversent soudainement, nous réévaluerons les protocoles de sécurité appropriés », est-il ajouté.

Les autorités américaines ont dans le même temps prolongé d'un mois, jusqu'au 18 avril, l'obligation de porter un masque dans les transports publics, à savoir les avions, les bus, les métros et les ferries.

Elles prévoient d'utiliser cette période pour décider dans quelles circonstances le port du masque doit rester obligatoire, détaille un communiqué des Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC).

AVIS PUBLIC

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Erratum – Avis public destiné aux citoyens du Québec qui se sont mariés entre 1926 et 1996, concernant les renseignements contenus dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996

Le 5 février 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux a fait publier un avis public concernant le retrait de certains renseignements dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996.

Cet avis contenait une erreur : le nom de l'Institut généalogique Drouin n'aurait pas dû y paraître.

Nous sommes désolés des incon vénients que cette situation a pu engendrer.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Québec

vers huit écoles différentes. M^{me} Jones a indiqué qu'il y avait environ 700 \$ d'essence dans les camionnettes et qu'il en coûterait des milliers de dollars pour réparer les réservoirs.

Le Bureau d'assurance du Canada a déclaré que les agences ne surveillaient pas spécifiquement les vols d'essence des véhicules personnels. Il a noté que toutes les données sur

les dommages aux véhicules liés aux vols seraient incluses dans les vols de pièces ou dans les réclamations pour vandalisme. Il est donc difficile de déterminer la fréquence à laquelle ces vols se produisent.

Cet article a été produit avec le soutien financier des Bourses Facebook et La Presse Canadienne pour les nouvelles.

AVIS PUBLIC

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Erratum – Avis public destiné aux citoyens du Québec qui se sont mariés entre 1926 et 1996, concernant les renseignements contenus dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996

Le 5 février 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux a fait publier un avis public concernant le retrait de certains renseignements dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996.

Cet avis contenait une erreur : le nom de l'Institut généalogique Drouin n'aurait pas dû y paraître.

Nous sommes désolés des inconvéniants que cette situation a pu engendrer.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Québec

0908/25



Avis d'appel d'offres

La Ville de Saint-Félicien demande des soumissions pour le pavage des secteurs urbain et rural sur le territoire de la Ville de Saint-Félicien pour l'année 2022.

Les soumissions devront être déposées au Service de l'aménagement et de l'entretien du territoire de la Ville de Saint-Félicien, bureau 460.3 (4^e étage) au 1209, boulevard du Sacré-Cœur à Saint-Félicien (Québec) G8K 2R5, sous enveloppe cachetée portant la mention **SOUSSION N° 2022-020/P120 - PAVAGE DES SECTEURS URBAIN ET RURAL (2022)**, et ce, **au plus tard à 14 heures** (heure locale), le **jeudi 31 mars 2022**. Les soumissions seront ouvertes à la salle du conseil (3^e étage), immédiatement après la fin de la période du dépôt des soumissions mentionnée ci-dessus. Les personnes représentant les soumissionnaires présent dans la salle doivent porter un couvre-visage en tout temps et respecter une distance d'un mètre avec toute autre personne.

Les entreprises intéressées à présenter une soumission peuvent se procurer une copie des documents d'appel d'offres, selon les tarifs en vigueur du SEAO ou obtenir des informations supplémentaires en communiquant avec le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), entre 8 h 30 et 17 h du lundi au vendredi inclusivement :

Téléphone : 1 866 669-7326
Site Internet : www.seao.ca

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Saint-Félicien. Tout retard dans la transmission de la soumission après l'heure, la date limite et l'endroit indiqué pour la présentation de la soumission entraînera automatiquement la non-conformité et le rejet de la soumission.

La Ville de Saint-Félicien ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour publication selon la loi dans le journal « Le Quotidien » édition du samedi 12 mars 2022 et dans le système électronique SEAO d'appel d'offres.

Fait et signé à Saint-Félicien, ce 11 mars 2022.

Dany Coudé
Directeur général
DC/DP/mpg

0908/22



ÉLECTION PARTIELLE District 14 Scrutin 8 mai 2022

Avis public d'élection partielle – district 14 Date du scrutin 2021-05-08

Par cet avis public, Caroline Dion, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le poste de conseiller du district 14 est ouvert aux candidatures.
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

Entre le 18 mars et le 1^{er} avril 2022 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Attention : le vendredi 1^{er} avril 2022, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Nous vous recommandons de prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 8 mai 2022**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 1^{er} mai 2022**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**
 - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹ situé dans le district 14;
 - Vous êtes domicilié(e) dans le district 14, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
 - Entre le dimanche 17 avril 2022 et le mercredi 27 avril 2022, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - o êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - o avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-euse) de la maladie;
 - o présentez des symptômes de COVID-19;
 - o avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - o êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 avril 2022.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 18 avril 2022.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 6 avril 2022 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

[1] Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5).

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 99
Règlement sur le vote par correspondance, art. 5*

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Dave Gilbert
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre son adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection et adjoint
Bibliothèque de La Baie
1911, 6^e Avenue
La Baie, Québec, G7B 1S1
418-697-1331

Signature
Donné à Saguenay le 12 mars 2022.

Caroline Dion
Présidente d'élection

0907/51

ENBRIDGE : OTTAWA PRESSE LE MICHIGAN DE RECULER

La Presse Canadienne

WASHINGTON — Le gouvernement canadien exhorte l'État du Michigan à abandonner ses efforts pour forcer la fermeture de la « canalisation 5 » d'Enbridge, un pipeline transfrontalier controversé.

Le ministre fédéral des Ressources naturelles, Jonathan Wilkinson, a déclaré vendredi que l'interdiction des importations d'énergie en provenance de Russie signifie que le Canada et les États-Unis ont besoin de toute la capacité de transport qu'ils peuvent réunir.

La gouverneure du Michigan, Gretchen Whitmer, tente depuis novembre 2020 de fermer cette canalisation 5 d'Enbridge, craignant une fuite au fond du détroit de Mackinac, où le pipeline traverse les Grands Lacs. Depuis, l'État du Michigan se bat devant les tribunaux contre Enbridge, de Calgary, propriétaire et exploitant du pipeline.

Le président Joe Biden a annoncé plus tôt cette semaine une interdiction des importations de pétrole, de charbon et de gaz naturel liquéfié en provenance de Russie, dans le cadre d'une série de sanctions économiques en réponse à l'invasion de l'Ukraine par Vladimir Poutine.

Cette interdiction est décrétée par la Maison-Blanche alors que les Américains étaient déjà aux prises avec des prix record de l'essence à la pompe et un sommet de l'inflation provoqué par la pandémie de COVID-19.

OPTIMISME

Mais la guerre en Ukraine n'est qu'une partie des motifs pour lesquels la canalisation 5 doit rester ouverte, a déclaré M. Wilkinson en entrevue.

«Compte tenu de ce qui se passe actuellement, mais aussi de façon générale, je pense qu'il s'agit d'un élément important de l'infrastructure existante», a-t-il soutenu.

«C'est non seulement important pour le Canada, mais aussi pour certaines régions des États-Unis. Le Canada a soutenu très activement le promoteur. C'est maintenant devant les tribunaux. Et nous devons évidemment attendre pour voir la décision. Mais nous sommes certainement optimistes, car le dossier est solide.»

Le Canada n'est pas le seul à demander à la gouverneure



Le ministre des Ressources naturelles du Canada, Jonathan Wilkinson, demande à la gouverneure du Michigan de reculer avec son projet de fermeture de la canalisation 5 d'Enbridge. — PHOTO LA PRESSE CANADIENNE, SEAN KILPATRICK

Whitmer de reculer. Les sénateurs républicains de l'État du Michigan ont adopté cette semaine une résolution exhortant la gouverneure démocrate à opter pour des politiques visant à favoriser l'indépendance énergétique, «notamment en mettant fin aux efforts de l'État pour fermer la canalisation 5».

Le président Biden, la gouverneure Whitmer, la secrétaire américaine à l'Énergie, Jennifer Granholm, et d'autres responsables «ont poursuivi des politiques qui ont nui à notre capacité à atteindre l'indépendance énergétique, y compris la décision du président d'arrêter le pipeline Keystone XL», plaident les sénateurs républicains.

«Nous exhortons la gouverneure Whitmer à cesser immédiatement ses efforts pour fermer la canalisation 5 et à travailler plutôt de manière proactive afin de réduire les coûts de l'énergie pour les résidents de cet État.»

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9146-2275 Québec Inc. AVS	Demande d'un permis d'entrepôt (cider) aux fins de l'agent.	5130, rue Pigeau, local 100, Québec (Québec)
M. Stéphane Petit 1020, chemin de la Montagne, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3G4S6 Dossier: 56-30-2749		J2E 5S4

Québec

AVIS PUBLIC

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Erratum – Avis public destiné aux citoyens du Québec qui se sont mariés entre 1926 et 1996, concernant les renseignements contenus dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996

Le 5 février 2022, le ministère de la Santé et des Services sociaux a fait publier un avis public concernant le retrait de certains renseignements dans les formulaires de mariage de 1926 à 1996.

Cet avis contenait une erreur : le nom de l'Institut généalogique Drouin n'aurait pas dû y paraître.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation a pu engendrer.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux

Québec

AVIS PUBLIC

Ministère de la Culture et des Communications

AVIS DE DÉSIGNATION

LAWINONKIE MARGUERITE VINCENT (1783-1865)

La ministre de la Culture et des Communications, M^{me} NATHALIE ROY, donne avis:

QU'elle a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, elle désigne ce personnage historique :

- Lawinonkie Marguerite Vincent (1783-1865);

QUE cette désignation repose sur les motifs suivants :

Lawinonkie Marguerite Vincent est une artisanne de la Nation huronne-wendat reconnue pour sa contribution significative à la transmission et à la mise en valeur des savoir-faire artisanaux traditionnels. Vers 1830, elle met sur pied un atelier de fabrication de raquettes, de mocassins, de mitaines, de toboggans et d'autres articles destinés aux militaires et à la clientèle touristique. Lawinonkie Marguerite Vincent y organise le travail et y enseigne les techniques de fabrication et de décoration de pièces artisanales. Une forte proportion du village y travaille, tout comme son mari, Hondawanhont Paul Picard Paul, et son neveu, Philippe Vincent. La qualité du travail de Lawinonkie Marguerite Vincent, ainsi que sa créativité, son ingéniosité et sa capacité d'adaptation permettent à son atelier de contribuer à la subsistance de plusieurs familles. Lawinonkie Marguerite Vincent est ainsi considérée comme une pionnière du développement de l'artisanat huronne-wendat pendant le XIX^e siècle;

QUE cette désignation prend effet à compter de la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

QUE cette désignation sera inscrite au Registre du patrimoine culturel.

Fait à Québec, ce 8 mars 2022.

La ministre
NATHALIE ROY

Québec